



N° : AAONO/...../CNA/CAB/SG/2023

Conakry, le

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

POUR LE TRANSPORT D'ENGRAIS UREE POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2023-2024 EN ONZE (11) LOTS

- Dans le cadre de l'exécution de son budget de l'année 2023, la CNA a décidé de procéder à la passation d'un marché pour le transport d'engrais d'urée pour la campagne agricole 2023-2024 au compte de la CNA en onze (11) lots :
 - **Lot 1** : Les préfectures de la région administrative de N'Nzérékoré;
 - **Lot 2** : Les préfectures de la région administrative de Kindia;
 - **Lot 3** : Les préfectures de la région administrative de Mamou ;
 - **Lot 4** ; Les préfectures de la région administrative de Boké;
 - **Lot 5** : Les préfectures de la région administrative de Labé ;
 - **Lot 6** : Les préfectures de la région administrative de Faranah ;
 - **Lot 7** : Les préfectures de Kérouané et Kouroussa ;
 - **Lot 8** : La préfecture de Kankan ;
 - **Lot 9** : La préfecture de Mandiana;
 - **Lot 10** : La préfecture de Siguiri ;
 - **Lot 11** : La zone spéciale de Conakry et les sous-préfectures de grandes productions.
- Ce marché sera financé sous fonds propres. Les prestations des différents lots pour les zones concernées seront effectuées conformément au calendrier agricole dans un délai de vingt (20) jours.
- La participation à cet appel d'offre national ouvert tel que défini aux **articles 23 et suivants** du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offre National ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'**article 64** du Code des Marchés Publics.
- Les candidats qui souhaitent soumissionner peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse : **Siège de la CNA, sis à Tombo - Face Jardin du 2 Octobre - Commune de Kaloum BP : 6693, Conakry, République de Guinée, Tél : +224 623 99 86 15**

E-mail : smaty@cnaguinee.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à compter du **25 Juillet 2022**, du lundi au vendredi de **8H30 à 16H30 mn**.

5. Les dossiers sont obtenus contre un paiement non remboursable d'un montant **d'un million cinq cent mille Francs Guinéens (1.500. 000 GNF)** par lot. Le montant est réparti comme suit :
 - **50%** au compte N°**41 110 71** « **Receveur central du trésor** » ;
 - **30%** au compte N° **201 1000 407** de l'**ARMP** ouvert à la BCRG ;
 - **20 %** au compte de l'**autorité contractante** par un versement au comptant, au compte
6. Le document d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.
7. Conformément à l'Arrêté **A/2023/1057/MEF/CAB/SGG** du 23 Mars 2023 portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, **0,30%** du montant hors taxes du marché sera payé comme frais d'immatriculation au compte de ladite Direction.
8. Les exigences en matière de qualification sont : (voir les termes de référence).
9. Une redevance de 0.60% sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaire.
10. Une redevance de 0,6% du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'Article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.
11. Les offres doivent être rédigées en langue française et déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **03 Aout 2023 à 12 H 00 min**.
12. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à la date du **03 Aout 2023 à 12 H15 min** dans la salle de réunion de la CNA.
13. Les offres sont couvertes d'une garantie de soumission par lot. Cette garantie bancaire devra être valide quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de soumission des offres.
14. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (**120**) **jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Le Président

Souleymane BERETE